

**COMMUNE DE VERS - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte-rendu de la séance du jeudi 08 avril 2021**

Le Conseil Municipal convoqué le 01 avril 2021 s'est réuni le jeudi 08 avril 2021 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc GAUDILLER, Maire.

**Étaient présents** : Gérard BOITHIAS, Francis BONIN, Anne BOURGEOIS, Jean-Marc GAUDILLER, Françoise LUC, Delphine LAMBOROT, Didier COLIN, Laëtitia BRESSAND et Cédric NAVOISEAU.

**Étai(en)t absent(s) excusé(s)** : Clément DEVEVEY (pouvoir à Cédric NAVOISEAU) et Victor SORET (pouvoir à Delphine LAMBOROT)

**Secrétaire de séance** : Francis BONIN

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour initial : points n°5 et 6. Le Conseil Municipal accepte de statuer et le Maire ouvre la séance.

**1- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 :**

Le compte administratif est présenté par Françoise LUC qui prend provisoirement la Présidence de la séance. Le Conseil Municipal vote le compte administratif du budget principal 2020 du budget principal à l'unanimité après s'être assuré de sa conformité avec le compte de gestion et arrête les comptes ainsi :

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>	Prévisions	62 359.00	<b>RECETTES</b>	Prévisions	199 309.00
	<b>Réalisé (1)</b>	<b>37 851.84</b>		<b>Réalisé (1)</b>	<b>169 590.35</b>
	Restes à réaliser	0		Restes à réaliser	0.00
<b>DEPENSES</b>	Prévisions	62 359.00	<b>DEPENSES</b>	Prévisions	199 309.00
	<b>Réalisé (2)</b>	<b>25 320.40</b>		<b>Réalisé (2)</b>	<b>150 159.51</b>
	Restes à réaliser	0.00		Restes à réaliser	0.00
<b>RESULTAT EXERCICE (2-1)</b>		<b>12 531.44</b>	<b>RESULTAT EXERCICE (2-1)</b>		<b>19 430.84</b>

**2- AFFECTATION DES RESULTATS :**

DETERMINATION DES RESULTATS

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	37 851.84	169 590.35	207 442.19
DEPENSES	25 320.41	150 159.91	175 479.91
Résultat exercice	+12 531.44	19 430.84	31 962.28
Résultats antérieurs (dont assainis)	- 27 115.84	43 360.18	16 244.34
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTATS D'ENSEMBLE</b>	<b>- 14 584.40</b>	<b>62 791.02</b>	<b>48 206.62</b>

**REPRISE AU BUDGET 2021**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
001 Résultats d'investissement reportés	14 854.40	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		14 854.40
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
002 Résultats de fonctionnement reportés		48 206.62

### **3- TAUX D'IMPOSITION 2021 :**

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les Communes bénéficient à partir de l'année 2021, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de Saône-et-Loire, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 20.08 %. Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des Communes. Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la Commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 64.70 % correspondant à l'addition du taux 2020 de la Commune, soit 16.61 % et du taux 2020 du département soit 20.08 %.

Le Maire rappelle que le taux sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par cette réforme et il est proposé de reconduire en 2021 le taux voté en 2020, à savoir : 64.70 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants pour un montant prévisionnel de 59 457 €

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36.69 % ;
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 64.70 %

### **4- BUDGET PREVISIONNEL 2021 :**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	85 975.00	217 284.00
RECETTES	85 975.00	217 284.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les montants du budget principal 2021

### **5- EMPRUNT TRAVAUX VOIRIE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 07/12/2020 de faire réaliser des travaux de voirie par l'entreprise EIFFAGE (chemin du lavoir et chemin des carrières).

Afin de pourvoir à l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de souscrire un emprunt à hauteur de 11 000.00 €

Le Maire informe l'Assemblée que 3 établissements bancaires ont été sollicités pour ce prêt et 2 propositions ont été retournées :

	Caisse d'épargne	Crédit agricole
Frais de dossier	100.00	100.00
5 ans échéance annuelle	2 219.84	2 223.15
Taux	0.30 %	0.35 %
8 ans échéance annuelle	1396.12	
Taux	0.34 %	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de la Caisse d'Epargne, mieux disante pour une durée de 5 ans à échéance annuelle et autorise le Maire à souscrire l'emprunt correspondant et à signer tout document s'y rapportant.

## **6- PLANTATIONS D'ARBRES :**

Mr Francis BONIN informe le Conseil Municipal de sa participation à une réunion d'information organisée par la Communauté de Communes concernant l'accompagnement des Communes dans leurs projets de plantation d'arbres et arbustes.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté de Commune a approuvé lors du dernier Conseil Communautaire la convention d'aide financière entre elle et les communes intéressées par le dispositif. Ainsi, un montant annuel a été voté : 5 000.00 € et un nombre de communes soutenues annuellement a été arrêté : 5 soit un montant maximum d'aide de 1 000.00 € par commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de déposer un dossier de demande pour l'année 2021 (pour des plantations au city et dans le verger à côté de la salle des fêtes) et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Françoise LUC informe le Conseil Municipal du projet de création d'un groupe scolaire au sein du RPI.
- Le Maire informe que depuis l'installation d'une chaîne au dépôt du Gros Buisson (clé à venir chercher en Mairie) le site est bien plus propre et les dépôts sauvages ont été stoppés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15